

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE QUATRE , le 22 Mars , le Conseil Municipal de la Commune du SAPPEY EN CHARTREUSE , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie du Sappey en Chartreuse sous la présidence de Monsieur ROGER CARACACHE , Maire .

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Mars 2004

PRESENTS :

MESDAMES : ISABELLE .BARTHE - CELINE CALDARE- CHRISTEL THEVENIN- MICHELLE DARAN- CLAIRE JOUFFE

MESSIEURS : ROGER CARACACHE – HERVE DONDEY – FRANCOIS MESSINES - EMMANUEL JAIL- MARC GAUDE- BRUNO CHARLES –

ABSENTS EXCUSES : JEROME BARRAND – JACQUES SANTONI- AGNES HENRY-

ABSENTS REPRESENTES :

POUVOIR DE :

- PASCAL ROUX à ISABELLE BARTHE

SECRETAIRE DE SEANCE :

CHRISTEL THEVENIN

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 22 MARS 2004

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

BUDGETS REMONTEES MECANIKES , EAU ET ASSAINISSEMENT, VILLE -

- - Approbation des comptes de gestion 2003
- - Approbation des comptes administratifs 2003
- - Affectations des résultats
- - Présentation et vote des budgets primitifs 2004

Autorisation donnée au Maire pour défendre les intérêts de la commune dans les affaires CARTON et RENEVIER et désignation de l'avocat chargé de défendre la commune.

Demande de mise en révision du PPR pour tous les risques liés aux crues des torrents et des rivières torrentielles.

Questions diverses.

22-03-01 : AFFECTATION DES RESULTATS -EXERCICE 2003- BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil que le compte des gestion du receveur de Meylan et le CA de la commune du Sappey, année 2003 pour le service de l'eau et de l'assainissement présentent des chiffres identiques à la clôture de l'exercice.

Ces chiffres sont les suivants :

FONCTIONNEMENT DEPENSES : 41 797.29 €

FONCTIONNEMENT RECETTES : 78 593.64 €

SOLDE : + 36 796.35 €

INVESTISSEMENT DEPENSES : 1 009 258.17 €

INVESTISSEMENT RECETTES : 741 384.13 €

SOLDE : - 267 874.04 €

Ces chiffres font apparaître **un excédent** de fonctionnement de 36 796.35 € et **un déficit** d'investissement pour 2003 de 267 874.04 €.

Monsieur le Maire propose aux conseillers **d'affecter l' excédent de fonctionnement en réserves d'investissement au compte 1068 soit la somme de 36 796.35 €.**

POUR : 12

22-03-02 : AFFECTATION DES RESULTATS -EXERCICE 2003-BUDGET DES REMONTEES MECANIQUES

Monsieur le Maire expose au Conseil que le compte des gestion du receveur de Meylan et le CA de la commune du Sappey, année 2003 pour le service des remontées mécaniques présentent des chiffres identiques à la clôture de l'exercice.

Ces chiffres sont les suivants :

FONCTIONNEMENT DEPENSES : 134 779.67 €
FONCTIONNEMENT RECETTES : 141 849.37 €
SOLDE : + 7 069.70 €

INVESTISSEMENT DEPENSES : 38 195.10 €
INVESTISSEMENT RECETTES : 33 557.12 €
SOLDE : - 4 637.98 €

Ces chiffres font apparaître **un excédent** de fonctionnement de 7 069.70 € et **un déficit** d'investissement pour 2003 de 4 637.98 €.

Monsieur le Maire propose aux conseillers **d'affecter l' excédent de fonctionnement en réserves d'investissement au compte 1068 pour la somme de 4 637.98 €, et le solde en report de fonctionnement, soit 2431.72 €.**

POUR : 12

22-03-03 : AFFECTATION DES RESULTATS- EXERCICE 2003 -BUDGET VILLE

Monsieur le Maire expose au Conseil que le compte des gestion du receveur de Meylan et le CA de la commune du Sappey, année 2003 présentent des chiffres identiques à la clôture de l'exercice.

Ces chiffres sont les suivants :

FONCTIONNEMENT DEPENSES : 705 106.55 €
FONCTIONNEMENT RECETTES : 774 156.08 €
SOLDE : + 69 049.43 €

INVESTISSEMENT DEPENSES : 224 715.22 €
INVESTISSEMENT RECETTES : 124 791.28 €
SOLDE : - 99 923.94 €

Ces chiffres font apparaître **un excédent** de fonctionnement de 69 049.43 € et **un déficit** d'investissement pour 2003 de 99 923.94 €.

Madame le Maire propose aux conseillers **d'affecter l' excédent de fonctionnement en réserves d'investissement au compte 1068 soit la somme de 69 049.43 €.**

POUR : 12

22-03-04 : BUDGETS PRIMITIFS :

Les budgets primitifs ont ensuite été présentés au conseil et ont été approuvés à l'unanimité des présents.

POUR 12

Les documents sont consultables en Mairie.

22-03-05 : CONTENTIEUX POS

Le POS de la commune approuvé le 24/11/03 fait l'objet de recours en annulation :
Recours Carton, enregistré au Tribunal Administratif sous le n° : 04005677-2.

Recours Renevier, enregistré au Tribunal Administratif sous le n° : 0400449-2.

Le Conseil Municipal autorise le maire à défendre les intérêts de la commune dans ces deux affaires et désigne Maître Pierre Liochon, avocat au barreau de Chambéry pour défendre les intérêts de la commune.

Le Maire est également autorisé à signer une convention d'honoraires entre la commune et Maître Liochon pour l'affaire Carton et pour l'affaire Renevier.

POUR : 12

22-03-06 : COTISATION FEDERATION DES ALPAGES

-

Madame Christel THEVENIN, adjointe aux finances expose aux conseillers qu'il convient de voter la participation à la Fédération des alpages, pour l'année 2003, il s'agit d'une régularisation. Idem pour l'année 2004. (50 € *2.)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte à l'unanimité de voter cette participation à la Fédération des Alpagnes, soit 50 € x 2 .

POUR 12

22-03-06 : REVISION PARTIELLE DU PPR :

La commune du Sappey dispose d'un POS approuvé le 01/02/01
Dans ce document tous les cours d'eau sont classés en zone d'aléa fort de crue torrentielle.

Considérant les projets à caractère d'intérêt général qui sont affectés par ce classement et notamment les projets situés dans le périmètre « zone rouge » du cours d'eau de la Loue :

- • Restructuration d'une friche artisanale pour créer des logements sociaux,
- • Réhabilitation de l'ancienne Hostellerie en vue de créer une offre de logements locatifs, des locaux d'activité et des commerces de proximité qui font défaut à la commune

Considérant l'accord de principe du Préfet en date du 27 mai 2002 pour la mise en révision partielle du PPR pour les secteurs concernés.

Enfin, par souci de cohérence et d'homogénéité réglementaire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite du Préfet la mise en révision partielle du PPR de la Commune du Sappey pour l'ensemble des risques liés aux crues des torrents et des rivières torrentielles.

POUR : 12

22-03-07 : SUBVENTION ASFAMM :

-

-

Madame Christel THEVENIN, adjointe aux finances expose aux conseillers qu'il convient de verser une subvention de 9 173 € à l'ASFAMM.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte à l'unanimité de verser cette subvention à cette association.

Vote : POUR 12

22-03-08 : MARCHE DE MAITRISE D' ŒUVRE –ASSAINISSEMENT 2 ème TRANCHE :

Le programme 2004 pour l'assainissement collectif, qui concerne les hameaux de Giroudon, et la Faurie pour la tranche ferme s'élève à 255 950 € HT . La tranche conditionnelle qui concerne le hameau de la Charmette s'élève à 149 600 € HT. L'estimation totale est de 405 550 € HT.

Ces travaux doivent démarrer au printemps.

La commune a consulté plusieurs cabinets d'études et la société Alp'Etudes, qui avait déjà assuré la maîtrise d'œuvre de la 1ère tranche d'assainissement se trouve être la moins disante.

Après examen de la proposition faite par Alp'Etudes, Michelle Daran, adjointe chargée du dossier, soumet au conseil la proposition des frais de maîtrise d'œuvre d'ALP' ETUDES qui s'élève à 21 755.76 € HT pour la tranche ferme et à 12 716 € HT pour la tranche conditionnelle, soit un montant total HT de 34 471.76 € , et 41 228.21 € TTC. Elle propose au Conseil d'autoriser le Maire à accepter les termes de la convention proposée et à la signer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les termes de la convention de maîtrise d'œuvre et autorise le Maire à la signer.

POUR : 12

-

22-03-09 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MISSION - ETUDE D'URBANISME- MADAME BARTHE ISABELLE :

Le CAUE de Savoie a organisé un voyage d'étude en Autriche auquel Madame Isabelle BARTHE a participé.

Les frais d'inscription à ce voyage se sont élevés à 200 € auxquels il convient de rajouter les frais d'une nuit d'hôtel (45 €) et les frais de parking pour la voiture (17.50 €).

Les frais du CAUE seront payés sur facture et les frais d'hôtel et de parking seront remboursés à Mme BARTHE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de régler les frais de mission de Madame Isabelle BARTHE.

POUR : 12

-

22-03-10 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR ACHAT MEUBLES COMPLEMENTAIRES BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Madame THEVENIN Christel en charge du dossier expose au Conseil qu'il convient de racheter des meubles nécessaires pour l'aménagement de la bibliothèque municipale.

Des devis ont été demandés et le moins disant s'élève à 872 E HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise OMB pour 872 € H.T relatif à un complément de meubles pour la bibliothèque municipale et sollicite du CG 38 une subvention la plus élevée possible.

POUR : 12

-

Séance levée à 23 h 45.

